

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01464
Numéro SIREN : 799 357 199
Nom ou dénomination : 2 M

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2018 sous le numéro de dépôt A2018/005023

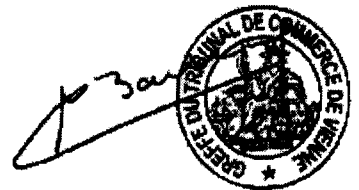
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... VIENNE

Dénomination : 2 M
Adresse : 30 avenue Général Leclerc Espace St Germain Immeuble
New Orléans 38200 Vienne -FRANCE-

n° de gestion : 2013B01464
n° d'identification : 799 357 199

n° de dépôt : A2018/005023
Date du dépôt : 10/10/2018

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation



658521

raboisson



CONSEILS AUX ENTREPRISES & ASSOCIATIONS
EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT

Immeuble Eden Roc
6, Place Carnot
42000 SAINT-ETIENNE

Tél : 06 13 50 61 68
laurence.raboisson@raboisson.com

№ 2013 & 104048

2 M

Société à responsabilité limitée

au capital de 5.000 €

Siège social : Immeuble New Orléans, 30 avenue Général Leclerc

Espace Saint Germain

38200 VIENNE

R.C.S VIENNE 799 357 199

**Rapport du Commissaire à la transformation
et du Commissaire aux comptes
sur la transformation
de la Société 2 M
en Société par Actions Simplifiée**





Rapport du Commissaire à la Transformation et du Commissaire aux comptes sur la transformation de la Société 2 M en Société par Actions Simplifiée

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L223-43 du Code de commerce et d'autres part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 24 septembre 2018, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre Société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la Société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de l'analyse est la suivante :

Les comptes annuels clos le 31 décembre 2017 présentent un chiffre d'affaires de 280 K€ pour 12 mois d'activité contre 268 K€ sur l'exercice 2016 pour un exercice d'une même durée, soit une progression de 4,5 %, un résultat d'exploitation de 44 K€, un résultat net de 35 K€ après un IS de 8,5 K€.

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2017 à 111 K€ pour un capital de 5 K€. L'emprunt en cours se termine sur 2018. La trésorerie s'établit à + 50 K€.

Les perspectives 2018 sont excellentes, le niveau de chiffre d'affaires sera en progression selon nos entretiens avec la direction.

h



Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la Société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

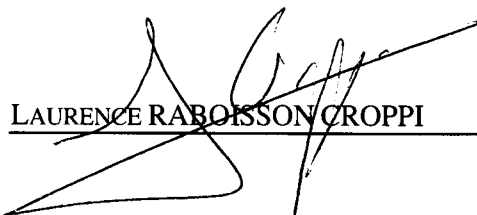
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier ne nous a été communiqué.

Fait à SAINT ETIENNE, le 3 octobre 2018

Le Commissaire aux comptes et à la transformation

SARL LAURENCE.CROPPI



LAURENCE RABOISSON CROPPI